

# COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE COMMERCES

Comme pour le budget primitif l'article 107 de la Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

Il est rappelé que par délibération en date du 23 mars 2021, le conseil municipal a décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 un budget annexe « COMMERCES » assujetti à la TVA pour l'occupation des murs commerciaux de la Boulangerie située 2 bis place de l'Eglise et du futur Bar-Restaurant situé 72 et 74 rue de la République.

Le budget annexe Commerces retrace l'ensemble des dépenses et des recettes hors taxe, autorisées et prévues pour l'année 2023 ; il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 1 844,44€ qui ajouté au résultat reporté de l'année précédente donne un excédent cumulé de 4 495,18€

Le compte administratif a été approuvé le 30 mars 2023.

Pour 2023, le budget s'équilibre à 346 237,16€

### **DEPENSES**

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués aux charges des bâtiments (eau, électricité, assurance, taxe foncière, ...) et à l'entretien de ces bâtiments (fournitures de petits équipements). Les travaux de restauration du bar devant débiter cette année, la rubrique « fournitures de petits équipements » est passée de 1000€ à 5000€

#### Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

L'entretien et la restauration des bâtiments commerciaux nécessitent l'intervention du personnel communal ce qui occasionne une refacturation des charges du personnel par le budget principal.

#### Chapitre 022 : Dépenses imprévues

La somme inscrite constitue une réserve disponible. Il est à noter que conformément à l'article L2322-1 du CGCT cette somme ne doit pas excéder 7,50% des dépenses prévisionnelles réelles de la section.

#### Chapitre 66 : Charges financières

La restauration du futur Bar Restaurant va nécessiter un emprunt, ce chapitre comptabilise le montant des intérêts de cet emprunt.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de la part de la subvention du budget principal qui n'a pas été utilisée à la section de fonctionnement et qui va constituer une recette à la section d'investissement.

011 – Charges à caractère générale	10 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	1 500,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	318 737,16 €
66 – Charges financières	10 000,00 €
	346 237,16 €

## RECETTES

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté

Il s'agit de l'excédent 2022 reporté pour un montant de 4 495,18€.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

La somme inscrite correspond à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées, en régie par les services municipaux dans les locaux commerciaux.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre comprend la dotation du budget PRINCIPAL au budget annexe COMMERCES pour un montant de 328 041,98€

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les loyers de la boulangerie pour l'année 2023.

002 – Résultat d'exploitation reporté	4 495,18€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00€
74 – Dotation et participations	328 041,98€
75 – Autres produits de gestion courante	3 700,00€
	346 237,16€

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### **DEPENSES**

La section d'investissement s'équilibre à 753 411,01 €.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

L'excédent d'investissement 2022 s'élève à 63 721,95€

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

La somme inscrite constitue une réserve disponible n'excédant pas 7,50% des dépenses prévisionnelles réelles de la section.

Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section

On y retrouve le montant estimé des travaux en régie réalisés par les agents communaux. (10 000€)

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés

La commune devra au cours de l'année contracter un prêt dont le remboursement du capital est estimé à 15 000€

Chapitre 23 : Immobilisation en cours

Cette année encore, la seule opération inscrite au budget annexe 2023 concerne la réhabilitation du futur Bar Restaurant pour un montant de 643 238,71 €.

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	63 721,95
020 – Dépenses imprévues	21 450,35
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	10 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €
23 – Immobilisation en cours	643 238,71 €
	753 411,01 €

### **RECETTES**

L'ensemble de ces dépenses sera financé par :

- ✓ de l'autofinancement pour 318 737,16€
- ✓ des subventions de l'Etat, du Département et de la communauté de communes Val de Cher  
Controis pour 184 673,85 €
- ✓ l'emprunt pour un montant de 250 000,00 €

021 – Virement de section d'exploitation	318 737,16 €
13 – Subventions d'investissement	184 673,85 €
16 – Emprunt et dettes assimilées	250 000,00 €
	753 411,01 €